

L'

E

C

H

O



Bientôt le soulagement
avec la nouvelle STEP

Février N°25

Des Courtines

Sommaire

Actus Duernoises

Infos Municipales

Crèche

Bibliothèque

Halte Répit

Don du sang

Classes en 0

Ecole des Courtines

APED

Ciné Duerne

Association des Familles

Théâtre

CAD

Caravane poétique

L'Essor

CAPDLP

La Petite Histoire de Duerne

Sous la Révolution

Actus intercommunales

Procuration - gendarmerie

Chèque Emploi Service Universel

Jean Monnet

Initiatives jeunes

Piscine

En Mars

L'EDC sera monté par la Maison des Jeunes

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DUERNE

Séance du Jeudi 9 Janvier 2020

Nombre de conseillers : 13

Présents : 10

Votants : 10

L'an Deux Mil vingt, jeudi 9 janvier, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PICARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 3 janvier 2020

Présents : M. Jean-Claude PICARD, M. Patrick HERRERO, Mme Marie-Dominique CHEVRON, M. Marc FERLAY, M. Benoit VERNAISON, Mme Florence BRIERE, M. Wilfried ROLLET, M. Bertrand CHAMBE, M. Sébastien BALMONT, Mme Sophie RODIER.

Absents excusés : Mme Martine AMEN, Mme Virginie BELMONTE, Mme Anne-Marie RIVOIRE.

Secrétaire de séance : M. Patrick HERRERO

Début de séance à 20h36

POINT SUR LA STEP

Les travaux de la STEP avancent bien. Les réseaux sont en train d'être branchés. La fin du chantier est prévue pour février 2020.

POINT SUR L'EGLISE

L'architecte a été rencontré pour comprendre le diagnostic et comprendre comment les fondations se comportent.

Il en ressort que les tirants ne traversent pas tout droit le bâtiment et ne sont donc pas efficaces.

Et d'autre part, il semblerait que les voutes aient été allégées et que les charges se reportent à l'extérieur des murs.

La consultation pour l'étude géotechnique de sol est lancée depuis le 23 décembre 2019 pour une réponse le 20 janvier 2020. Une rencontre sera prochainement organisée avec l'association paroissiale pour faire le point avec eux et entamer une réflexion pour mettre en valeur certains objets.

POINT SUR LE NOUVEAU QUARTIER

Monsieur le Maire, Monsieur Benoit VERNAISON et Madame Marie-Dominique CHEVRON vont prochainement rencontrer les promoteurs NEXITY et AMETIS.

Ils ont déjà rencontré l'OPAC et AT SYNERGIES depuis le conseil de décembre.

A la suite des différentes réunions avec OXYRIA et les promoteurs, il semblerait plus judicieux de partir sur 15 logements au lieu de 25, et de faire des logements individuels plutôt que des logements collectifs.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'OGEC ET SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR 2020

Monsieur le Maire explique que chaque année une subvention de 40 000 € est versée à l'OGEC en deux fois, 20 000€ début mars et 20 000€ début octobre. Une convention doit être signée chaque année dans ce sens.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer la convention pour 2020.

Délibération adoptée à l'unanimité

CONTRAT AMBITION REGION 2021-2024

Monsieur le Maire, Monsieur Benoit VERNAISON et Madame Marie-Dominique CHEVRON ont rencontré Monsieur Yacine MABAOUI de la CCMDL concernant le CONTRAT AMBITION REGION 2021-2024. Pour bénéficier des subventions de la REGION, la commune de DUERNE doit faire un dossier auprès de la CCMDL, qui recense les différents projets. La commune de DUERNE a proposé les projets suivants :

- City Park : 70 000 €
- Projet solidairaidant : 450 000 €
- Centre Technique Municipal : 500 000 €

DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente au Conseil les diverses demandes de subventions reçues par la commune :

- Lycée agricole RESSINS : le Conseil Municipal rejette à l'unanimité la demande de subvention
- AFSEP : le Conseil Municipal rejette à l'unanimité la demande de subvention
- Prévention routière : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement de 250 € de subvention

Délibérations adoptées à l'unanimité

FISCALITE 2019 DES COMMUNES DE LA CCMDL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau de la fiscalité 2019 des Communes de la CCMDL.

A DUERNE, les taux de fiscalité sont les suivants :

- Taxe Habitation : 16.15%
- Taxe Foncier Bâti : 17.87 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 46.49 %

QUESTIONS DIVERSES

- Madame Sophie RODIER explique au Conseil Municipal les résultats de l'analyse d'eau du prélèvement du 9 décembre 2019 qui indiquent une eau sans germes dangereux et sans bactéries fécales. Les nitrates sont à 42. La bonne nouvelle est que l'eau est de nouveau potable. Une autre analyse sera faite fin février. Il faudra prévoir un nettoyage du grand réservoir.
- Monsieur Benoit VERNAISON rappelle aux administrés qu'il reste encore des numéros de plaque à récupérer en Mairie pendant les horaires d'ouverture au public.
- Les vœux du Conseil Municipal auront lieu le Samedi 11 Janvier 2020 à 10h00 à la Salle des fêtes. Le Conseil Municipal se rejoindra à 9h00 à la Salle des fêtes pour tout préparer.
- Les autres dates des Conseils sont le 6 février 2020 et le 5 mars 2020 date du vote du Budget.
- La Commission Finance va se réunir le 21 janvier 2020 à 17h00 pour commencer à préparer le budget.
- Madame Marie-Dominique CHEVRON explique la demande de La Fabrik pour organiser pendant les vacances scolaires une caravane poétique. Le Conseil Municipal donne son accord de principe.
- Monsieur Benoit VERNAISON indique aux membres du Conseil avoir rencontré Orange qui va poser 2 armoires pour la fibre. Une armoire 3 Route de Bordeaux et l'autre 4 Route du Col.
- Le planning de répartition des permanences pour les élections Municipales du 15/03/2020 a été réalisé.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion avec les services de l'État aura lieu le 14 janvier 2020 concernant les zones à risque identifiées dans le schéma des eaux pluviales.

La séance est levée à 21h35

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 6 février 2020 à 20h30



SPECTACLE PAR LA TROUPE AU DIABOL'OR

Au programme : cirque, jonglerie, acrobaties,...

* * * * *

Mercredi 18 Mars 2020

A la salle des fêtes de DUERNE

Gratuit et ouvert à tous

Animation organisée par la micro crèche de Duerne : «Les P'tits Doudous»

tél : 04 78 45 76 91



Bibliothèque



La Grande Lessive du Printemps : le Jeudi 26 Mars.

Le thème : "Un Monde en Kit"

Duerne participe chaque année à cette œuvre artistique éphémère comme plus de 10 millions de personnes dans le monde, situées dans 116 pays.

C'est le fait d'agir ensemble, en même temps, qui rend cette œuvre unique.

Sur une feuille A4, donnons tous notre vision du monde à partir du thème donné. Dessins, photos, peintures, images numériques, collages, poésies virtuelles, chacun est invité à accrocher à l'étendage sa propre interprétation de ce "Monde en Kit"

160 réalisations ont ondulé au gré du vent l'an dernier. Nous aimerions faire mieux cette année et si le temps le permet, les exposer plusieurs jours au regard des gens qui passent. Cela ne tient qu'à nous !

La Déco de Noël a été enlevée.

Le père Noël est rentré chez lui pour se reposer...

Pour le remplacer,

des feuilles de papier, crayons, peinture, sont à la disposition des enfants sur le Bow-Window.

Les artistes pourront à leur gré, dessiner le carnaval, lors de leurs passages à la bibliothèque.



UNE « HALTE-REPIT » A DUERNE

Qu'est-ce qu'une Halte-Répit ? C'est « *l'accueil de personnes âgées en perte d'autonomie pour une demi-journée par un personnel qualifié qui leur propose des activités adaptées* »

L'objectif est de donner un moment de répit aux aidants tout en permettant aux personnes qu'ils accompagnent de sortir de leur domicile et de renouer des liens sociaux. Ouverte de façon expérimentale au dernier trimestre 2019, elle est reconduite en 2020 à **Duerne, salle Marius Déal, trois lundis par mois de 13h45 à 16h45.** Les personnes sont accueillies par une aide-soignante expérimentée.

Condition d'accès

Les personnes intéressées peuvent s'adresser à solidairaidantsmdl@gmail.com ou au **06 24 30 08 93**. Un formulaire d'inscription leur sera adressé. A réception, elles recevront un courrier ou courriel confirmant l'acceptation de leur candidature.

Les participants doivent adhérer à l'association **Solidair-aidants Monts du Lyonnais** (5€ pour l'année) de façon à être couverts par une assurance durant leurs activités. Une participation aux frais de 2€ par personne et par séance sera également demandée.

L'effectif de personnes accueillies est limité pour le moment à 4 personnes.

Don du sang

Vendredi 13 mars de 15h à 19h

A la salle des fêtes de St Martin en Haut



- Et si ma sœur en a besoin !
- Et si mon ami en a besoin !
- Et si ma mère en a besoin !
- Et si mon enfant en a besoin !
- Et si moi j'en avais besoin !



CLASSES EN 0

L'association des classes en 0, a le plaisir de vous inviter à son bal du 28 mars à partir de 21 h 00, à la salle des fêtes de Duerne. Les personnes souhaitant venir faire la fête avec nous seront les bienvenus, alors on vous attend nombreux et nombreuses.

Les classes à Duerne auront lieu le dimanche 31 mai à partir de 9h pour les conscrits et conscrites. Tout conscrits et conscrites ne s'étant pas manifesté, ou bien si vous êtes nouveau sur Duerne vous pouvez vous faire connaître auprès des conscrits de la classe en 0.

Pour tout autres renseignements ou bien pour vous faire connaître vous pouvez contacter :

- Marilynne Vincent : 06-61-10-71-19 - Quentin Reynard : 06-95-00-44-84

PORTES OUVERTES

École privée «Les Courtines»

Accueil des enfants dès 2 ans

Repas préparés par le restaurant «Le Plaisir des Gourmands»

TBI dans toutes les classes

Apprentissage de l'anglais dès la grande section

Classes découvertes et sorties culturelles

Création d'un jardin

Piscine dès le CP

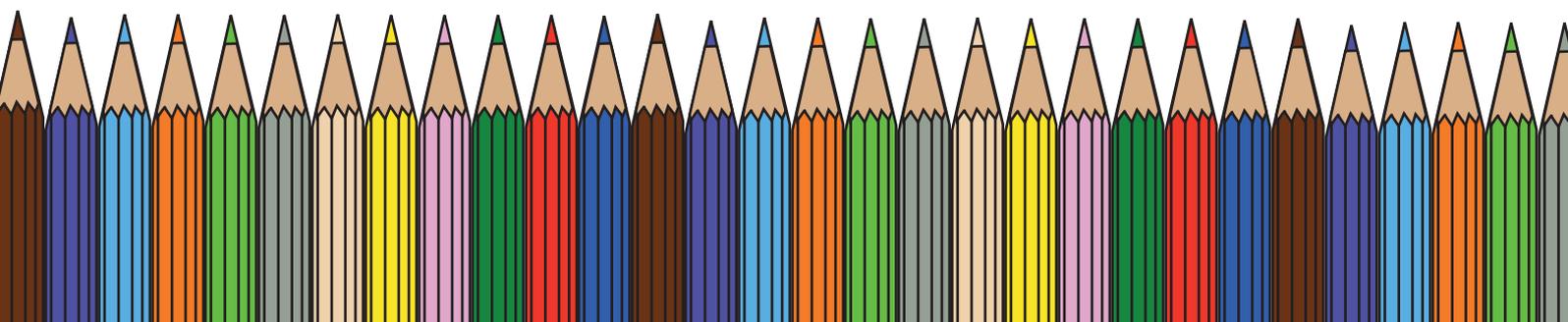
Garderie dès 7h30 et jusqu'à 18h30

Duerne

Ven 20/03
16h30-19h30

Les enfants seront heureux de vous accueillir et de vous présenter leur nouvelle école ainsi que le travail accompli sous forme d'ateliers découvertes.

Pour les nouvelles inscriptions veuillez apporter les photocopies du livret de famille et du carnet de santé de votre enfant



Association des Parents d'Elèves

DUERNE



Dimanche 8 Mars 2020

Salle des fêtes - 14h00

CONCOURS DE BELOTE (à la montante)

16 € la doublette, partie en 16 donnes

- 1^{er} prix : 2 jambons secs**
- 2^{ème} prix : 2 pintades fermières**
- 3^{ème} prix : 2 poulets fermiers**
- 4^{ème} prix : 2 rosettes**
- 5^{ème} prix : 2 repas au restaurant**



Toutes les doublettes sont primées

***Buvette – Tombola
Casse-croûte offert***

VACANCES D'HIVER 2020
2 SEANCES AVEC

Une charmante odyssée écologique
LE CRISTAL MAGIQUE

LA GRANDE AVENTURE
POUR SAUVER LA NATURE



ANIMATION, FAMILLE
déc 2019 / 1h21 /
Allemand, belge / De Nina
Wels, Regina Welker

A partir de 3/4 ans
Il existe un cristal magique, qui a le pouvoir de faire revenir l'eau dans la forêt. Mais il a été volé par Bantour, le roi des ours. Seul un héros courageux pourra le rapporter et éviter la sécheresse. Amy la petite héroïne et son ami Tom l'écureuil décident alors de partir à l'aventure pour sauver la nature ! Ce sont parfois les plus petits qui sont les plus courageux.

Cycle DECOUVERTE

Nommé aux Oscars

12 nominations aux Césars

Plus de 2 millions d'entrées en France

Un chef d'œuvre ! Un film coup de poing
LES MISERABLES



POLICIER, DRAME
Français
Nov 2019 / 1h45
De Ladj Ly
Avec Damien Bonnard,
Alexis Manenti, Djibril
Didier Zonga

Avertissement : des scènes, des propos ou des images peuvent heurter la sensibilité des spectateurs
Néanmoins, tout juste arrivé de Cherbourg, intègre la Brigade Anti-Criminelle de Montfermeil, dans le 93. Il va faire la rencontre de ses nouveaux collègues, Chris et Gwada, deux "Bacqueux" d'expérience.

Il découvre rapidement les tensions entre les différents groupes du quartier. Mais qu'ils se trouvent débordés lors d'une interpellation, un drone filme leurs moindres faits et gestes...

Tout le programme en avant-première avec la **NEWSLETTER**

Inscription sur le site www.cinemontsduyonnais.fr

TARIFS :

NORMAL 5 € / REDUIT (- de 16 ans) 3,5 €
PASS Région : 1 € / 3D : +1 €
Abonné ADULTE 4,50 € / Abonné JEUNE 3 €
Carte abonné annuelle : ADULTE 3 € - JEUNE 2 €

CONTACTS VILLAGES

- BRULLIOLLES Elsa Del Zotto 06 41 01 54 84
- BRUSSIEU Alain MONEYRON 06 31 63 20 24
- CHAZELLES Daniel Marton 04 77 54 21 64
- CHEVRIERES Jean-Yves DURAND 06 60 80 67 17
- DUERNE Jérôme BARANGE 06 78 89 57 59
- FONTANES Pascal BONNEFOY 04 77 20 79 04
- GRAMMOND Marina VILLARD 04 77 20 61 66
- HAUTE-RIVOIRE Françoise FAURE 06 50 77 71 64
- MONTROTTIER Michel CHOIZET 09 54 33 03 36
- ST CLEMENT Guillaume MARET 07 83 60 07 31
- ST JEAND Dominique COPERE 04 77 30 91 70
- ST LAURENT Ginette DECULTIEUX 06 85 60 49 98
- VIOLAY Nicolas LOUBERT 06 51 72 39 28
- VRIGNIEUX Denis MASSET 04 77 94 42 79

NOROMA Distribution
Carrelage • Sanitaires

Fabricant :

- Douce et Flammant
- Marazzi
- Cedim de Choisy
- Pire de Mont

www.noromadistribution.fr

2A de Marbois - 1210 CHAZELLES-PR-LYON - TEL 04 77 54 23 51

Groupama
RHONE-ALPES AUVERGNE

EDILIANS
LE NOUVEAU MON D'ENRIEY TOITURE

Monts du Yonnais
CINÉMA

GRAC

CNC

Impression Louis Besson - Chazelles-Pr-Lyon

CINE MONTS DU LYONNAIS

4 mars / 4 avril

www.cinemontsduyonnais.fr

Tel : 07 71 25 31 83



Gags très visuels, un film cartoonnesque !
DUCOBU 3

COMEDIE / Français / Février 2020 / 1h30
D'Elie Semoun Avec Elie Semoun, Mathys Gros, Émilie Caen

A partir de 6 ans
Nouvelle rentrée des classes pour Ylône Ducobu, Léonie Gracie et l'imitateur Latouche. Mais cette année, un rival de taille pour Ducobu débarque à l'école "TGV", le roi de la triche 2.0. Alors que la situation financière de Saint-Patache devient désastreuse, les deux cannes vont devoir unifier leurs créativité pour remporter un concours de chant et sauver leur école.



Un joli film familial à la fois coloré et léger
LE PRINCE OUBLIE

AVENTURE, COMEDIE, FANTASTIQUE

Une comédie douce-amère sur le dysfonctionnement d'une famille en deuil
L'ESPRIT DE FAMILLE

COMEDIE, DRAME
Français / janvier 2020 / 1h30
D'Eric Besson

Avec Guillaume De Tonquède, François Berléand, Josiane Balasko

Alexandre s'embrouille une nouvelle fois avec son père Jacques. A priori, il ne devrait pas, car ce dernier vient de décider, mais Jacques, ou plutôt son esprit, est bien là, à râler à ses côtés. Et comme Alexandre est le seul à le voir et donc à lui parler, sa mère, sa femme et son frère commencent à s'inquiéter de son étrange comportement.



Français / Février 2020 / 1h41
De Michel Hazanavicius

Avec Omar Sy, Bérénice Bejo, François Damien
Sofia, 8 ans, vit seule avec son père. Tous les soirs, il lui invente une histoire pour l'endormir. Ses rêves extraordinaires prennent vie dans un monde imaginaire où l'héroïne est toujours la princesse Sofia, et son père, le Prince courageux.

Une nouvelle adaptation du roman culte de Jack London
L'APPEL DE LA FORET

AMERICAIN / janvier 2020 / 1h40 / De Chris Sanders

Avec Harrison Ford, Omar Sy, Dan Stevens
A partir de 7 ans

La paisible vie domestique de Buck, un chien au grand cœur, bascule lorsqu'il est brusquement arraché à sa maison en Californie et se retrouve enrôlé comme chien de traicneau dans les étendues sauvages du Yukon canadien pendant la ruée vers l'or des années 1890. Buck va devoir s'adapter et lutter pour survivre, jusqu'à finalement trouver sa véritable place dans le monde en devenant son propre maître...



Mais trois ans plus tard, quand Sofia rentre au collège, elle n'a plus besoin de ces histoires. Désarmé, son père va devoir accepter que sa fille grandisse et s'éloigne de lui. Dans leur Monde imaginaire, le Prince va alors devoir affronter la plus épique de toutes ses aventures pour conserver une place dans l'histoire.

Séances	Du 4 au 17 mars		Du 4 au 17 mars		Du 18 au 31 mars		Du 18 au 31 mars		Du 18 mars au 4 avril	
	LE CRISTAL MAGIQUE	DUCOBU 3	L'ESPRIT DE FAMILLE	L'APPEL DE LA FORET	LE PRINCE OUBLIE	LES MISERABLES	MONTROTTIER	ST CLEMENT	ST LAURENT	ST JEAND
BRULLIOLLES	Jeu 5 mars 20h30	Jeu 5 mars 18h15	Jeu 5 mars 20h30	Jeu 19 mars 18h15	Jeu 19 mars 20h30	Mer 1 ^{er} avril 20h30	BRULLIOLLES			
BRUSSIEU	Jeu 5 mars 20h30	Ven 13 mars 18h30	Ven 13 mars 20h30				BRUSSIEU			
CHAZELLES	Jeu 5 mars 14h30	Jeu 5 mars 18h	Jeu 5 mars 20h30	Ven 20 mars 18h	Ven 20 mars 20h30	Jeu 19 mars 20h30	CHAZELLES			
CHEVRIERES			Mar 10 mars 20h30				CHEVRIERES			
DUERNE			Ven 13 mars 20h30				DUERNE			
FONTANES		Sam 14 mars 17h30	Sam 14 mars 20h30			Jeu 26 mars 20h30	FONTANES			
GRAMMOND			Mer 11 mars 20h30				GRAMMOND			
HTE RIVOIRE		Sam 7 mars 17h	Sam 7 mars 20h30	Sam 21 mars 17h	Sam 21 mars 20h30	Dim 22 mars 17h	HTE RIVOIRE			
MONTROTTIER		Mer 11 mars 17h	Mer 11 mars 14h30 & 20h30	Mer 25 mars 17h	Mer 25 mars 14h30 & 17h30	Jeu 26 mars 20h30	MONTROTTIER			
ST CLEMENT			Sam 14 mars 20h30				ST CLEMENT			
ST LAURENT		Mar 10 mars 18h	Mar 10 mars 20h30	Mar 24 mars 18h	Mar 24 mars 20h30	Lun 23 mars 20h30	ST LAURENT			
ST JEAND		Mer 4 mars 17h30	Mer 4 mars 20h30	Mer 18 mars 17h30	Mer 18 mars 20h30	Jeu 2 avril 20h30	ST JEAND			
VIOLAY		Sam 7 mars 18h	Ven 6 mars 20h30	Sam 21 mars 18h	Ven 20 mars 20h30	Sam 4 avril 20h30	VIOLAY			
VRIGNIEUX		Dim 15 mars 17h	Dim 15 mars 20h				VRIGNIEUX			



BAL DU CARNAVAL

Le vendredi 21 février 2020

De 17h30 à 19h30

Salle Marius Déal

L'association des familles de Duerne organise un bal du carnaval pour les enfants de 2 à 12 ans avec musique et jeux.

(Les enfants peuvent venir déguisés)

Gâteaux maison, boissons et BONBONS !!!!!

Nous déguiserons Monsieur Carnaval,
Gratuit pour les familles adhérentes –
2€ par enfant pour les familles non adhérentes

Merci de vous inscrire avec le coupon ci-dessous à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie ou à remettre à Alexandra Charretier ou Laurine Banse

Famille..... participera au bal du carnaval

Prénom de(s) l'enfant(s) + âge:

.....
.....

Téléphone des parents:.....

Nb d'enfants adhérents

Nb d'enfants non adhérents X 2€ =

(Attention changement d'horaires cette année: le bal débute à 17h30 donc aucun enfant ne sera récupéré à l'école par l'association)

Mascarade vous propose deux matinées découvertes d'improvisation.

C'est une discipline qui s'apprend et se cultive et dont les bienfaits sont **multiples et bénéfiques**, tant sur le plan personnel que professionnel.

En développant le contrôle de soi, la maîtrise du corps et du langage, l'improvisation accroît le **sens de la répartie et notre spontanéité**.

La pratique de la discipline renforce aussi **notre sens du contact** avec les autres et **notre écoute** au sein d'un groupe.

De plus, la pratique de l'improvisation **détend, libère, rend créatif** et permet de **prendre confiance en soi** dans une ambiance chaleureuse et bienveillante.

Et vous ? Qu'en commencez-vous ?

Confiance en soi

Capacité d'imagination

J'peux pas, j'ai impro !
Matinées découvertes

mascarade
cours de théâtre



Développement personnel

Sens de la répartie

Les 27 et 28 février de 9h30 à 12h

Salle Marius Déal de Duerne

Tarif : 15 euros la matinée

Inscriptions et renseignements :

mascarade.theatre@gmail.com

06 48 40 98 51 - www.mascarade-theatre.com

GRÉGORY COMETTI PRODUCTIONS présente

ANTONIO

MENTALIST
SHOW

DUERNE



MAGICIEN
DE DIVERSION
ET VTEP
GAGNANT DE
LA FRANCE A UN
INCROYABLE
TALENT



Toute une banque
pour vous 

17 & 18 AVRIL 2020
20H30 – SALLE DES FETES
Billetteries : OT des
Monts du Lyonnais

infos : www.cad-duerne.fr

www.facebook.com/cadduerne

LICENCE 1-1048811



Mardi 17 et Mercredi 18 Mars,

Rendez-vous à la **CARAVANE POÉTIQUE**

Place des Ecoles

à Duerne.

« Voir, lire, écouter, dessiner, faire, écrire, raconter, discuter »

À l'occasion du Printemps des Poètes,

la Fabrik vous propose un espace de rencontre au cœur du village,

de 14h à 21h pour partager un verre, des vers, une prose ...

pour faire une pause !

Au programme :

- Exposition de textes poétiques
 - Casques à poèmes
- Collectage de témoignages sur le courage
 - Machine à écrire des poèmes
 - Punchlines de rap
 - Jeux à dessiner et à écrire
- Fabrication de papier recyclé
- Atelier « Ecrire Ensemble »
 - Bibliothèque poétique
 - Pop-corn et buvette

Plus d'infos : www.lafabrik-moly.fr ou www.printempsdespoetesmdl.fr

MARDI 17 & MERCREDI 18 MARS

*Voir, lire, écouter, dessiner,
faire, écrire, raconter, discuter*

Rendez-vous à la
CARAVANE POÉTIQUE
à Duerne



*Un espace de rencontre au coeur du village,
de 14h à 21h pour partager un verre, des vers,
une prose... pour faire une pause !*

Une invitation de la Fabrik à l'occasion du Printemps des Poètes

L'ESSOR, La fin de l'histoire :

Et oui, une triste réalité, la dernière édition de l'Essor du Rhône est parue le 14 février.

Information dans tout l'Ouest lyonnais, le journal catholique hebdomadaire, né en 1946 grâce à Monseigneur Bornet, évêque auxiliaire de Lyon s'est éteint.

Après des années d'évolution, l'essor est devenu un magazine à connotation économique et juridique, avec ses trois éditions : Loire, Isère...et Rhône. Cette dernière conservant sa spécificité, jusqu'au bout : l'information locale relayée par de nombreux et fidèles correspondants bénévoles pour relater la vie de leur village. Si les éditions ligérienne et iséroise de l'Essor poursuivent leur chemin, celle du Rhône intègre l'hebdomadaire Tout Lyon qui relaie et continuera à relayer l'information de l'Ouest lyonnais. Même si rien ne sera plus jamais comme avant... Les bénévoles ont été remerciés pour leur travail et congédiés.

Pour les personnes abonnées à l'année, le journal prendra contact avec eux pour leur proposer une solution.

Cette décision a été prise pour des raisons économiques par les décisionnaires et financeurs Parisiens.

Chers lecteurs, il n'y a plus d'Essor pour donner des nouvelles du village mais je reste toujours correspondante du Pays Roannais pour vos articles hebdomadaires.

Nathalie Reynard.

CA A PARU DANS LA PRESSE

Le Progrès du 5/02/2020

Duerne Décès

Notre doyenne nous a quitté

Jeanne Poloce, doyenne de la population duernoise, nous a quittés dans sa quatre-vingt-dix-huitième année. Née Rivoire, originaire de Saint-Genis-l'Argentière, elle est venue s'installer à Duerne après son mariage avec Jean Poloce. Elle a été maman de sept enfants dont deux sont décédés. Femme discrète, elle a vécu un peu dans l'ombre de son mari hyperactif, lui qui a cumulé la fonction de garde champêtre et d'homme à tout faire de la commune et ce jusqu'au soir de sa vie. Au décès de son mari en 2013, elle a délaissé la maison familiale pour un appartement dans l'immeuble intergénérationnel, elle aimait se promener et il était toujours agréable de la rencontrer. Mais son état de santé devenu défaillant, elle a dû rentrer en maison de retraite où elle s'est éteinte peu à peu. Jeanne repose désormais dans le petit cimetière de Duerne aux côtés de son mari.



Le Progrès (non encore paru)

Duerne Conseil Municipal

La nouvelle station d'épuration en service au mois de mars?

Station d'épuration :

Prévue de prime abord fin février, la nouvelle station d'épuration devrait être opérationnelle courant mars. Une quinzaine de jours supplémentaires est à prévoir, en cause des terrains gorgés d'eau lors de la réalisation des tranchées de raccordement à l'ancienne station. Le maire est totalement optimiste pour une mise en service de l'ouvrage la seconde quinzaine de mars. La Communauté de Communes des Monts Du Lyonnais va rembourser à la



commune les frais de raccordement électrique avancé à ENEDIS (50 000 €). Une convention va être signée avec la Lyonnaise De Salaison pour la nouvelle station. Les rejets chargés en chlorure (sel) créent un désordre à l'actuelle station. LDS s'engage à verser à la commune 35 000 € et 1 000 € par an d'entretien pour obtenir un taux de sel conforme à la survie des roseaux.



Paragrêle :

La commune s'engage à verser la somme de 304,51 € pour permettre aux agriculteurs de préserver leur culture de la grêle en lançant des ballons antigrêle.



Taxe d'aménagement :

Le taux de cette taxe est maintenu à 4 %, sont exonérés, les logements sociaux et les abris de jardin de moins de 5 m².

Église :

Après consultation, c'est l'entreprise Alpha BTP Nord qui a été retenue pour effectuer le complément d'étude géotechnique et ce pour la somme de 5 200 € HT.

Nouveau Quartier :

Les élus ont rencontré de nouveaux investisseurs potentiels. L'aménagement de 15 logements individuels sur 5 500 m² intéresse plusieurs d'entre eux. Un cahier des charges va être réalisé, celui-ci tiendra bien évidemment compte de la problématique des réseaux et des voiries à réaliser. Ce cahier des charges sera transmis aux promoteurs concernés. OXYRIA a présenté une offre pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage d'un nouveau quartier. Le conseil a validé cette offre à l'unanimité.

OGEC :

L'OGEC doit apporter des éclaircissements par rapport à sa comptabilité avant de rédiger la nouvelle convention de financement.

PLU :

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, des zones à risques ont été fixées par les services de l'état et empêchent toutes constructions d'évoluer. Une rencontre avec ces services est prévue pour en échanger et quantifier les risques réels.

Déchets verts :

Une CUMA se propose d'acquérir un gros broyeur afin de réaliser du broyat ligneux pour le paillage afin d'éviter d'avoir trop de déchets verts.



En Passant

Par

DUERNE



Sous la Révolution épisode 2/5

Peu après leur arrivée à Lyon, les 4 prêtres réfractaires reçurent un passeport à destination de la Savoie qui ne faisait pas partie alors du royaume de France. Leur séjour à Chambéry fut de courte durée puisque le 22 septembre, l'armée française entra en Savoie et en peu de jours occupa le territoire entièrement. Tous les prêtres français durent fuir par la vallée d'Aoste pour se rendre en Italie. On est en droit de penser que le curé de Duerne, M Calemard, y séjourna jusqu'à son retour en France en 1798 et qu'il n'était pas le seul prêtre de notre région. M Mure, curé d'Aveize sollicita et obtint du pape Pie VI, le 17 mai 1797, une concession d'indulgence en compagnie d'autres prêtres, vraisemblablement ses compagnons d'exil, M Calemard, curé de Duerne, Antoine Coquard, curé de Montromand, Jean Bonnard, Jean Robert, tous deux prêtres de la région également. Ils se disent "exilés de leur patrie pour avoir refusé un serment inique".

Le 6 octobre 1793, la Convention avait imposé un nouveau calendrier, dit calendrier républicain qui partait du 22 septembre 1792. Les dimanches et les fêtes catholiques y étaient supprimées, la semaine appelée décade comprenait 10 jours dont le dernier nommé décadi devait être obligatoirement le jour de repos. Les gens des campagnes ne respectaient guère le décadi.

Les administrateurs du district s'en émurent considérant que les hommes ne travaillant pas les dimanches et jours de fête, tombaient dans l'oisiveté et dans des travers nuisibles à la famille et à la société s'adonnant aux jeux, à l'ivrognerie et à différents autres excès encore plus condamnables. Ils prirent un arrêté considérant les citoyens qui ne travaillaient pas les dimanches et jours de fête comme suspects, fanatiques et traités comme tels.

On était en pleine Terreur. Les tribunaux révolutionnaires faisaient des milliers de victimes et bien des prêtres parmi elles. La plus grande fournée fut celle du 5 décembre 1793 avec 209 victimes, toutes fusillées aux Brotteaux. Les communes de Duerne, d'Aveize, St Martin et Montromand étaient particulièrement suspectes d'hostilité aux idées révolutionnaires et de sympathie aux prêtres insermentés.

Aussi le district résolut-il d'y faire envoyer des troupes une nouvelle fois. La France en guerre avait réquisitionné les hommes de 18 à 25 ans. En notre région, un certain nombre de jeunes gens n'avaient pas rejoint les drapeaux.

L'attitude des Saint Martinois ne manquait pas de crânerie : les habitants de Duerne firent mieux encore.

Le 28 mars 1793, le maire convoqua à la maison commune les hommes valides du pays, à l'effet de choisir les cinq volontaires que Duerne devait fournir à l'armée. Comme cela se pratiquait couramment ailleurs, il fut décidé que l'on procéderait par voie de scrutin. A l'heure de la réunion, le citoyen Pierre Ballyat

qui depuis septembre précédent avait en qualité de curé constitutionnel, succédé à M Montagnon, s'avança au milieu des citoyens assemblés, soupçonnant des intentions cachées, déclara solennellement qu'il n'était point sujet à tirage. "Il lui fut répondu que l'on tirerait au sort comme l'on voudrait, qu'il n'avait point de motif d'exemption". Puis l'on procéda au vote. Au dépouillement, le nom de Pierre Ballyat sortit de l'urne avec 33 voix ; 4 autres citoyens obtinrent respectivement 31,29,27,24 voix. Tous sont reconnus aptes à porter les armes et proclamés soldats.

Le curé Ballyat ne se tint pas pour battu. Il écrivit immédiatement aux administrateurs du district une lettre qu'il convient de reproduire intégralement.

"Le citoyen Ballyat, curé de la paroisse de Duerne vous représente, Messieurs, qu'il a été obligé de s'enfuir de sa paroisse au moment où il usait de son ministère pour détruire le fanatisme tellement invétéré qu'il n'y a plus de raison pour les ramener : au contraire, la jalousie de voir que les paroissiens des environs de Duerne leur donnent l'exemple de l'obéissance aux lois en venant se confesser au remontrant (prêtre), s'est tellement emparée de leur cœur continuellement nourri par l'ancien curé réfractaire qui habite encore les montagnes de Duerne, Aveize, St Martin, Montromand.

Les paroissiens de Duerne sont tous des aristocrates à l'exception de 7 ou 8. Ce sont des fanatiques qui sont tellement ennemis de la République qu'il n'y a nul propos qu'ils ne tiennent contre les autorités constituées, jusqu'à voir un officier municipal nommé Garin, insulter le remontrant en pleine commune pour avoir répondu sur le refus de signer un certificat de résidence, de prestation de serment et d'acquittement de ses impositions qu'il s'adresserait à l'administration pour faire juger de son motif.

Le dit, Garin, officier municipal répondit au remontrant en ces propres expressions : "Je me fous de vous". N'est-ce pas fouler au pied les autorités constituées ? N'est-ce pas autoriser les autres à se soulever d'après l'exemple horrible d'un officier municipal qui doit au contraire être le premier à se soumettre aux autorités supérieures ?

Sans quoi, c'est troubler la hiérarchie des pouvoirs et engendrer l'anarchie dont voici un exemple arrivé la veille du dimanche des Rameaux au remontrant, qui a été obligé d'abandonner sa paroisse pour se soustraire à la violence des aristocrates qui lui ont dit vouloir l'arrêter dans le moment où il venait légalement se mettre sous la sauvegarde du district et cela à l'occasion de la milice. La cloche sonne pour contribuer au recrutement : le remontrant s'est présenté en bravant tous les dangers à l'assemblée, a fait observer à la municipalité que, dans le cas où la loi l'obligeât à être compris au recrutement, qu'il serait le premier à leur donner le bon exemple, mais par tirage au sort et non au scrutin, parce que la cabale

aristocratique intéressée à se défaire des surveillants pour se repaître à leur plus grande aisance, des moyens de se soustraire à l'observance des lois, de garder dans leur sein ces prêtres fanatiques qui ne seront jamais déportés, puisque la paroisse, bien loin de les faire arrêter conformément à l'arrêté du district du département veut au contraire se défaire de leur curé constitutionnel en voulant lui donner le sort par scrutin.

En conséquence, le remontrant vous prie, Messieurs, dans le cas où la loi l'obligea de tirer, d'ordonner le mode au sort et non au scrutin sans quoi ce serait laisser tous les ennemis au-dedans et mettre les soldats des frontières entre deux feux.

Le remontrant vous renouvelle encore son désir de mourir pour la défense de la patrie, mais non de s'exposer témérairement seul en partie contre une force qui n'est pas égale.

Le remontrant pense que l'union fait la force, en conséquence s'unit avec une joie inexprimable aux vrais défenseurs de la patrie pour réduire à zéro sans chiffre tous les tyrans. Cela considéré, il plaise à Messieurs les administrateurs du district de mettre sous la sauvegarde de la loi et sous l'autorité qu'elle leur a confiée, le citoyen Pierre Ballyat qui ne peut point retourner dans sa paroisse pour y exercer ses fonctions surtout dans le temps pascal, plutôt pour les paroisses voisines que pour la sienne qui ne veut pas le voir.

Le remontrant vous joint deux procès-verbaux qui prouvent la malice des aristocrates au point de croire que ne signant point les certificats, il ne sera pas payé conséquemment suivant leur raisonnement, et obligé de quitter la paroisse.

Le remontrant croirait manquer au serment qu'il a fait de maintenir la Constitution s'il ne vous dénonçait pas les principaux moteurs des troubles qui sont : Blanchard, Garin l'officier municipal, Etienne Garin son frère, Buisson, Valérien Malaval, Besson, Bazin et le boulanger qui a fait manquer de pain au remontrant pour l'obliger à quitter la paroisse, en payant qu'il était le seul boulanger.

Au reçu de cette lettre, le 24 mars 1793, les administrateurs du district protestèrent auprès du maire contre "la partialité, l'aristocratie, l'excès d'incivisme de la municipalité de Duerne dans l'élection du citoyen Ballyat comme soldat de la République" et, pour protéger le peu de "patriotes" qu'il y avait à Duerne, ils ordonnèrent que, pour le choix des soldats, il fut procédé au tirage au sort et invitèrent le maire et les officiers municipaux à venir à Lyon expliquer leur conduite.

www.cc-montsdulyonnais.fr

Monts du
Lyonnais
Communauté
de communes



Du nouveau dans vos Permanences

**Elections Municipales,
Vous pouvez voter par procuration.**

Vous souhaitez voter mais vous ne pouvez pas vous rendre à votre bureau de vote en vue des élections municipales les dimanches 15 et 22 mars 2020 ?

Renseignez-vous lors des permanences de la Gendarmerie :

**Les 24 et 25 février
9,10, 16 et 17 mars**

À St Symphorien sur Coise

> De 13h30 à 17h

Renseignements au 04 78 19 05 14



France Services

Maison des services
57, rue des Tanneries
69590 St Symphorien sur Coise
Tel. 04 78 19 05 14

Ouvert du lundi au vendredi
De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
Sauf le jeudi après-midi



PARTICULIERS-EMPLOYEURS

OPTEZ POUR LA SIMPLICITÉ

AVEC CESU ET PAJEMPLOI

A partir du 1^{er} janvier 2020,
vous devez gérer l'impôt
à la source de votre salarié

Les solutions en ligne Cesu
et Pajemploi s'occupent
de tout pour vous.

Et pour encore plus
de simplicité,

les offres **CESU** ⊕
et **pajemploi** ⊕

gèrent l'intégralité du
processus de rémunération !

Credit photo @AdobeStock - @Photoir



+ D'INFORMATIONS :

monprelevementalasource.urssaf.fr



VRAI OU FAUX ?

PARTICULIERS EMPLOYEURS

Si je déclare un salarié dont le taux de prélèvement est de 0 %, rien ne change.



Lorsqu'un salarié est non imposable, la rémunération versée est inchangée.

Avec le prélèvement à la source, je dois rémunérer mon salarié avant de le déclarer.



Afin d'obtenir le montant de salaire net d'impôt, vous devez déclarer la rémunération de votre salarié avant de le payer.

SALARIÉS

Si mon taux de prélèvement indiqué par le Cesu ou Pajemploi est erroné, je dois contacter l'administration fiscale.



L'administration fiscale reste l'interlocuteur unique pour toute question relative à votre taux de prélèvement.

Avec le prélèvement à la source, ma rémunération diminue.



Le salaire net déclaré par votre employeur est inchangé. La rémunération versée est nette d'impôt et vous devez plus à payer votre impôt à l'administration fiscale.

Pour en savoir plus

monprelevementalsource.urssaf.fr

En fonction de votre demande, contactez :

Le Cesu ou Pajemploi pour :

- ▶ votre compte en ligne
- ▶ la déclaration
- ▶ le bulletin de salaire
- ▶ les services ☺

CESU www.cesu.urssaf.fr

0 820 00 23 78 Service client
7j/7 de 8h à 18h

PAJEMPLOI www.pajemploi.urssaf.fr

0 820 00 72 53 Service client
7j/7 de 8h à 18h

L'administration fiscale pour :

- ▶ le choix ou la modification du taux de prélèvement
- ▶ le crédit d'impôt
- ▶ un changement de situation personnelle

www.prelevementalsource.gouv.fr

0 808 401 401 Service client
7j/7 de 8h à 18h

URSSAF



LE PRÉLEVEMENT À LA SOURCE
ARRIVE EN JANVIER 2020 !

L'URSSAF VOUS ACCOMPAGNE

Cesu
Un service des Urssaf

Pajemploi
Un service des Urssaf

Mieux comprendre le prélèvement à la source !

À partir du 1^{er} janvier 2020, les offres Cesu et Pajemploi gèrent pour vous le prélèvement et le reversement de l'impôt à la source. Vous n'avez aucune démarche supplémentaire à réaliser.

1 LA DÉCLARATION

L'employeur déclare la rémunération de son salarié. Le Cesu et Pajemploi calculent le montant du prélèvement à la source à partir du taux transmis par l'administration fiscale.

2 LA RÉMUNÉRATION

Au moment de sa déclaration, l'employeur est informé du montant de la rémunération nette d'impôt à verser à son salarié.

3 LE PRÉLEVEMENT

Le Cesu et Pajemploi prélèvent sur le compte bancaire de l'employeur, la retenue à la source du salarié en même temps que les cotisations.

BON À SAVOIR

Les bulletins de salaire comportent les zones prévues pour le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu (base, taux et montant).

+ d'infos : monprelevementalsource.urssaf.fr

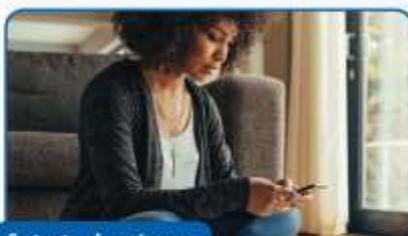


En pratique

Katie emploie Céline pour l'aider au quotidien

Céline est imposable avec un taux de prélèvement de 5 %. Le 27 janvier 2020, Katie déclare 315 € de rémunération nette.

1. Le Cesu calcule la retenue à la source de Céline qui s'élève à 15,75 € (5 % du salaire net imposable de 315,00 €).
2. Katie est informée du salaire net d'impôt à verser à Céline, soit 299,25 €. Elle réalise le chèque qu'elle remet à sa salariée.
3. Le 31 mars, Katie est prélevée sur son compte bancaire de 142,30 € (126 € de cotisations sociales et 16,30 € d'impôt).



En tant qu'employeur

JE DÉCLARE :

- Avant de verser la rémunération de mon salarié.
- Au plus tard, le 5 du mois suivant la période travaillée.

Optez pour encore plus de simplicité avec cesu+ et pajemploi+ !

Ces nouveaux services+ permettent de confier, au Cesu ou à Pajemploi, l'intégralité du processus de rémunération.

L'employeur déclare la rémunération et le salarié reçoit son salaire net d'impôt trois jours plus tard, directement sur son compte bancaire.



En pratique

Sébastien emploie Christelle pour garder son enfant

Christelle est imposable avec un taux de 1,2 %. Le 30 janvier 2020, Sébastien déclare avec Pajemploi+ 523,65 € de rémunération nette et 13,07 € d'indemnités d'entretien.

1. Pajemploi prélève le salaire net sur le compte bancaire de Sébastien, soit 536,72 €.
2. Pajemploi calcule la retenue à la source de Christelle qui s'élève à 6,52 € (1,2 % du salaire net imposable de 543,15 €).
3. Pajemploi verse le salaire net de Christelle, déduit du montant de l'impôt, directement sur son compte bancaire, soit 530,20 € (536,72 € - 6,52 €).
3. Pajemploi verse à l'administration fiscale l'impôt à la source de Christelle, soit 6,52 €.

PRÉPARE TA LIFE
c'est fait pour toi



PIC* Prépa apprentissage Un dispositif complémentaire pour aller vers la formation, l'emploi...

Loi du
05/09/2018 «Liberté de
choisir son avenir professionnel»

Des
ruptures de contrats
d'apprentissage en
augmentation

Des
entreprises en
difficulté de recrutement

15 000
jeunes quittent le
cursus scolaire / an

50 000
jeunes au chômage, inactifs



+96 000

jeunes non scolarisés, non
diplômés

Contexte / Constat (Source) : En Auvergne Rhône Alpes, d'après l'étude 2018 publiée par le CARIF-OREF

Dispositif financé par le **Ministère du Travail** dans le cadre du
*Plan d'Investissement dans les Compétences.

16 établissements Prépa Apprentissage dans 9 départements



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES



1/ Public prioritaire : jeunes de 15 et 29 ans

pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap.

- Ni en emploi, ni en formation et ayant au plus atteint le niveau 3 (ex niveau V CAP) ou niveau 4 (ex niveau IV) baccalauréat non validé
- Résidant dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) ou dans les Zones Rurales à Revitaliser (ZRR)

2/ Objectifs

- Construire son **projet professionnel**
- Acquérir les savoirs nécessaires à **l'intégration en entreprise (compétences clés et relationnelles)**
- Connaître le fonctionnement de **l'alternance**
- Rechercher et conclure un contrat d'apprentissage, intégrer une formation

3/ Contenu du parcours (Modules)

Modules obligatoires

- Positionnement
- Accompagnement, sécurisation du parcours
- Techniques de recherche d'emploi
- Évaluations, bilans

Modules optionnels

- Orientation professionnelle
- Mise en situation en milieu professionnel
- Compétences clés
- Appui aux savoir-être relationnels
- Vie sociale et professionnelle



4/ Modalités d'accompagnement

- **Évaluation des besoins** personnalisés pour atteindre l'objectif d'accès à la formation par la voie de l'apprentissage, notamment

- **Contractualisation** d'un parcours en fonction des tests de positionnement
- **Accompagnement** au moyen d'ateliers thématiques hebdomadaires basés sur de la pédagogie active : travail sur l'orientation, communication (partage d'expériences, gestion du stress, savoir-être en entreprise, responsabilisation, jeux de rôle, expression théâtrale, improvisation, participation à des sorties culturelles, sportives, projets fédérateurs...)
- **Suivis** réguliers et points d'étapes individuels en centre, en entreprise, ajustement des parcours, régulation médiation...

5/ Durée du parcours

Durée individualisée selon les besoins du candidat, identifiés lors du positionnement initial, pouvant varier de quelques semaines à plusieurs mois

6/ Moyens techniques et humains

- Salle de cours, Espace numérique
- Accès aux plateaux techniques des différentes Unités de Préparation à l'Apprentissage selon le projet professionnel envisagé

Formateurs : Equipe pédagogique composée de formateurs spécialisés en insertion professionnelle et de formateurs en apprentissage.

7/ Modalités et lieu d'inscription

Inscription du bénéficiaire (validée par son représentant légal si mineur auprès de l'UPA (Unité de Prépa Apprentissage)

UPA : **LEAP Jean Monnet**

Adresse : 304 bd de la Bardière 69590 ST SYMPHORIEN/COISE

Personnes à contacter : Laurence GRANJON-JOLY

Catherine PERISIC Tél 04 78 48 42 24

Mails : laurence.granjon-joly@cneap.fr catherine.perisic@cneap.fr

Site internet : www.lycee-jean-monnet.org

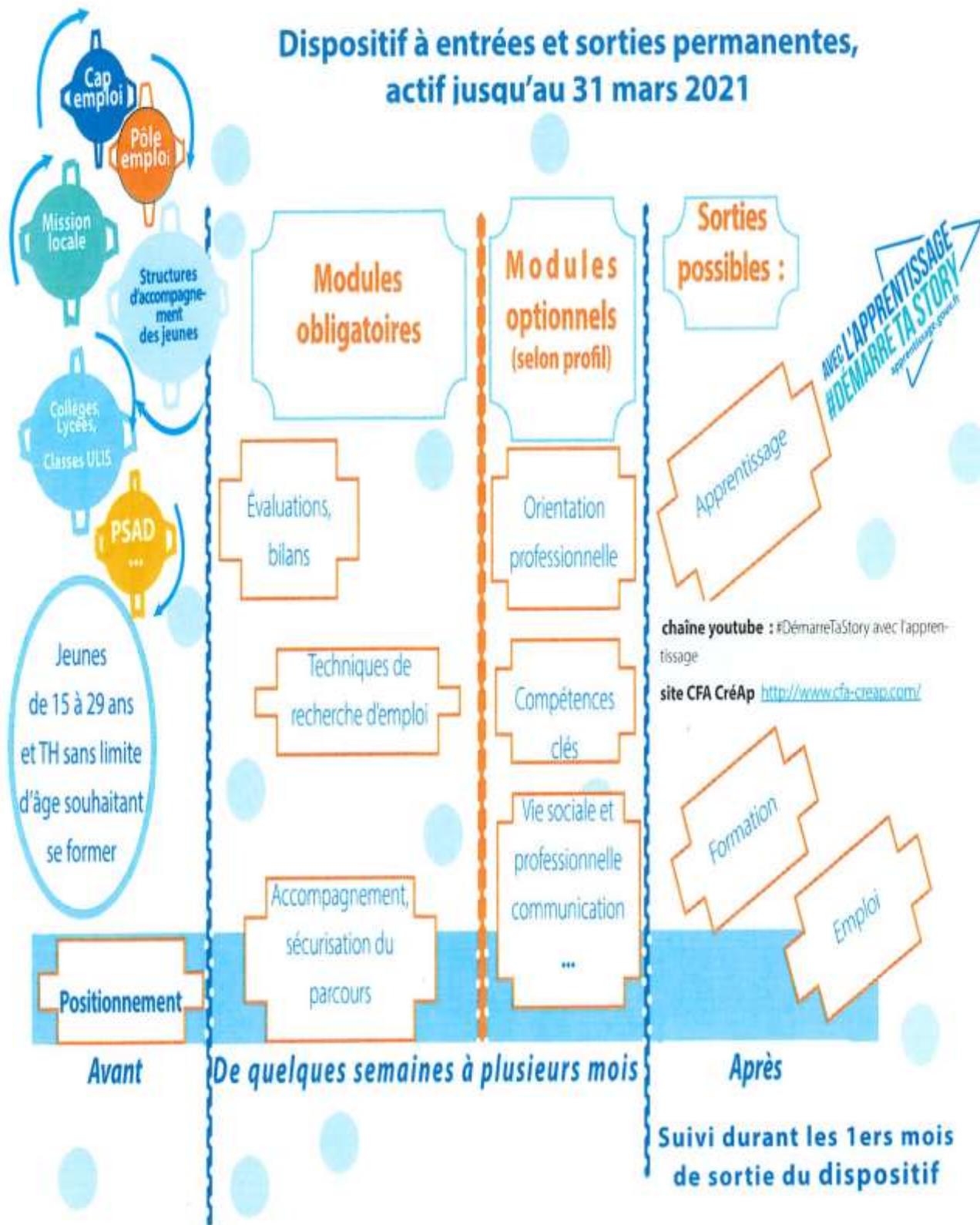


Services Annexes

Restauration/Hébergement/Transport :
à voir avec l'UPA



Dispositif à entrées et sorties permanentes, actif jusqu'au 31 mars 2021





BOURSE

INITIATIVES

JEUNES

de
11 à 17
ans

→ **Tu as un projet
perso ou entre copains ?**
Décroche une bourse pour t'aider à le réaliser !

QU'IL SOIT HUMANITAIRE, ENVIRONNEMENTAL,
SPORTIF, CITOYEN, ARTISTIQUE, SOLIDAIRE...

DONNE VIE À TON PROJET !

MODE D'EMPLOI



1

RETIRE TON DOSSIER DE CANDIDATURE ET LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Demande le par mail : initiatives.jeunes@cc-mdl.fr
- Ou télécharge le sur : www.cc-montsdulyonnais.fr
- Ou retire le auprès d'une des structures suivantes :
MJC de St Martin en Haut,
MJC de St Symphorien sur Coise,
Centre Socio Culturel des Hauts du Lyonnais, AFR Grammond,
AFR Chevrières, Accueil jeunes à Montrottier

2

DÉPOSE TON DOSSIER DE CANDIDATURE

- Envoie le par mail : initiatives.jeunes@cc-mdl.fr
- Ou dépose le directement à la :

Communauté de Communes
des Monts du Lyonnais - Agora
218 rue du Lavoir
69930 St Laurent de Chamousset

MSAP St Laurent de Chamousset
Avenue des 4 cantons

MSAP St Symphorien sur Coise
57 rue des Tanneries

- Les dossiers complets doivent être déposés avant le **27 MARS 2020**

3

PRÉSENTE TON PROJET DEVANT LE JURY

4

RÉALISE TON PROJET

5

RACONTE-NOUS TON EXPÉRIENCE



**POUR PLUS D'INFORMATIONS
CONTACTE LE SERVICE JEUNESSE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES MONTS DU LYONNAIS**

Tél. 04 78 19 05 14

initiatives.jeunes@cc-mdl.fr



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA PISCINE AU PUBLIC

VACANCES Février 2020

Samedi 22 février 2020	14 H 00 - 19 H 00
Dimanche 23 février 2020	08 H 30 - 12 H 30
Lundi 24 février 2020	14 H 00 - 19 H 00
Mardi 25 février 2020	14 H 00 - 19 H 00
Mercredi 26 février 2020	14 H 00 - 19 H 00
Jeudi 27 février 2020	14 H 00 - 19 H 00
Vendredi 28 février 2020	14 H 00 - 20 H 00
Samedi 29 février 2020	14 H 00 - 19 H 00
Dimanche 01 mars 2020	08 H 30 - 12 H 30
Lundi 02 mars 2020	14 H 00 - 19 H 00
Mardi 03 mars 2020	14 H 00 - 19 H 00
Mercredi 04 mars 2020	14 H 00 - 19 H 00
Jeudi 05 mars 2020	14 H 00 - 19 H 00
Vendredi 06 mars 2020	14 H 00 - 20 H 00
Samedi 07 mars 2020	14 H 00 - 19 H 00
Dimanche 08 mars 2020	08 H 30 - 12 H 30

**MINI STAGES PENDANT LES 2 SEMAINES DE
VACANCES DU LUNDI AU VENDREDI**



MINI STAGES DE NATATION

POUR LES DÉBUTANTS DE 6 À 12 ANS

6,15 €
LA SÉANCE

VACANCES DE FÉVRIER (DU 24 FÉVRIER AU 6 MARS)

ACTIVITÉ EN MATINÉE DE 10H15 À 11H30* DU LUNDI AU VENDREDI



INFOS & INSCRIPTIONS AU 04 78 48 42 81

*ATTENTION, HORAIRES DE DÉBUT DE SÉANCE, PRÉVOIR D'ARRIVER EN AVANCE